

N°22/DEC/215

**DÉCISION DU MAIRE**

**ORGANISATION PAR LA FERME DE TILIGOLO D'UN SPECTACLE INTITULÉ « À LA RECHERCHE DE JEANNOT LAPIN », LE 9 DÉCEMBRE 2022 AU CENTRE DE LOISIRS LANGEVIN WALLON**

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec La Ferme de Tiligolo, La Gaudrière - 79150 SAINT-MAURICE ETUSSON ;

**D É C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé l'organisation d'un spectacle intitulé « A la recherche de Jeannot Lapin », le 9 décembre 2022 à 17 heures au centre de loisirs Langevin Wallon.

**Article 2** : Il est retenu pour ce faire La Ferme de Tiligolo, pour un montant total des prestations arrêté à la somme de 605,00 € TTC.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 3** : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

**Article 4** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 20 octobre 2022.

Le Maire,



Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le  
Et de sa publication le **31 OCT. 2022**

Pour le Maire et par délégation :  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS